Photo 3 –

Un exemple de la coupe à blanc, de la déforestation, de la destruction du Nord Lozère. Il n'y a pas de mots assez durs pour expliquer ce qui se passe sur ce territoire. Avec quelles rivières, quels ruisseaux fera t-on des trames bleues quand tout sera asséché ?

Photo 4 –

Où sont les arbres ? Où sont les cornes ? Avec la canicule les bovins font désormais comme les troupeaux de moutons pour se protéger de la chaleur. Où sont les arbres qui assuraient la fraîcheur dans les pâturages ?

Photo 5 –

Des bâtiments immenses et sans âmes sur des terrains nus pour une agriculture productiviste.

Photo 6 –

Du maïs en Margeride à 1250 m d'altitude, planté sur un support « plastique » qui s'est « biodégradé » durablement dans le sol !

Conclusion
pour la trame verte et bleue et la biodiversité en Lozère

Et tout çà, pour quoi ? Puisque rien ne changera !

Illustration La Décroissance n°121-juillet août 2015

Veuillez recevoir, Monsieur le Commissaire-enquêteur, mes respectueuses salutations.

Michel Cogoluègnes
Les Robins des bois de la Margeride

Les Robins des Bois de la Margeride
Chazals Hivernal
48700 Saint Denis en Margeride
Courriel : lesrobins@viveole.com
Tel : 06 80 59 08 79

Le 6 décembre 2017

Contribution à l'enquête publique de St-Victor
- création du poste 400 000/225 000 volts Sud Aveyron
- et de ses raccordements au réseau électrique

Messieurs les commissaires enquêteurs,

notre association située en Lozère est concernée par le projet de transformateur sur la commune de Saint Victor. En effet, il apparaît dans le dossier de l'enquête publique sur la carte de la zone d'influence que les postes de St-Sauveur de Peyre, Mende et Le Monastier seraient reliés au transformateur de Saint-Victor.

Nous sommes **CONTRE** ce projet pour les raisons suivantes :

I – L'objectif du poste transformateur de St-Victor

1°) A lui seul le titre *« Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables LR du 2 octobre 2014 »* annonce la couleur concernant l'ancienne région Languedoc Roussillon. **(annexe 1 pages 9 & 10)**

Le réseau des territoires les plus éloignés du littoral, tels la Lozère, le Haut-Languedoc ou le piémont pyrénéen, a été quant à lui justement dimensionné pour pourvoir à la faible consommation de ces zones ou à l'évacuation de la production historique, sans possibilité d'accueillir aujourd'hui d'autres moyens de production. C'est donc sur ces parties du réseau que se concentrent les principales zones de contraintes électriques de la région vis-à-vis de la production.

Extrait page 13 de ce schéma

2°)

II.1.2 - Le Sud du Massif Central : une zone au cœur d'enjeux énergétiques importants

Dans un contexte national et européen d'orientation de la politique énergétique en faveur du développement des énergies renouvelables (hydraulique, solaire, éolien, biomasse, géothermie...), la vocation de production d'électricité du sud du Massif Central se trouve renforcée.

Aujourd'hui, le sud du Massif Central peut produire jusqu'à 1850 MW, dont 1130 MW issus de la production hydraulique historique, 710 MW issus de nouvelles productions d'origine renouvelable et 10 MW issus d'autres sources de production.

Demain, 440 MW de production d'origine renouvelable en cours d'instruction vont être raccordés* au réseau (principalement sur le réseau de distribution exploité par Enedis) sur une zone couvrant une grande partie de l'Aveyron, du Tarn et de l'ouest de l'Hérault. A un horizon plus lointain, les objectifs des schémas régionaux climat air-énergie** identifient environ 620 MW supplémentaires qui pourraient y être installés.

Au total, le réseau régional de transport d'électricité à 225 000 volts de l'Aveyron, du Tarn et de l'Hérault devra donc être en capacité d'accueillir 2 910 MW de production pour une consommation moyenne autour de 400 MW. Le réseau actuel n'est pas dimensionné pour transporter cet excédent de production vers les grands centres de consommation.

Extrait page 12/96 du dossier d'enquête publique

En augmentant la production d'électricité d'origine renouvelable suivant les objectifs des SRCAE Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, les contraintes sur la zone électrique étudiée sont aggravées et plus fréquentes. Elles peuvent représenter jusqu'à 387 heures de contraintes par an (soit de l'ordre de 2 h par jour de vent et de consommation modérée ou faible), sans pouvoir à priori connaître précisément le moment de leur apparition et le moment de leur disparition.

Extrait page 14/96 du dossier d'enquête publique

C'est pourquoi, des scénarios allant d'une diminution des objectifs de production associée à une hausse de la consommation jusqu'à un dépassement des objectifs des SRCAE et une consommation en baisse ont été modélisés pour appréhender la robustesse de l'investissement. Sud Aveyron répond de manière satisfaisante à un déséquilibre production / consommation supérieur.

Extrait page 19/96 du dossier d'enquête publique

3°) La page de propagande du journal Midi Libre du 28 novembre 2017 (annexe 2 page 11)

PROJECTIONS

Scénario Repos

Il s'agit du plan proposé par la Région pour atteindre un objectif de production d'énergie positive. Autrement dit, que 100 % de la production d'énergie soit renouvelable d'ici 2050. Concernant la production d'énergie éolienne, s'élevant actuellement à 1 230 MW de puissance installée, la région vise un objectif de déploiement de 3 600 MW d'ici 2030 et 5 500 MW en 2050. « *L'accroissement de la puissance installée serait donc de l'ordre de 200 MW par an d'ici 2050* », précise la Région dans un communiqué.

<u>En résumé, l'unique objectif de ce transformateur est de collecter les nouvelles quantités d'électricité produites principalement à partir de l'éolien industriel, « *pour transporter l'excédent de production vers les grands centre de consommation* ».</u>

Il est donc inutile de s'attarder par ailleurs sur les caractéristiques techniques de ce projet.

II – Le but de l'éolien industriel

On assiste à un véritable délire concernant l'éolien industriel, comme s'il n'y avait que ce moyen de production. Dans les écoles primaires, sur les affiches, dans les revues, sur toutes sortes de documents etc…l'environnement, l'énergie, l'écologie sont toujours représentés par des éoliennes !!!

Le syndicat des énergies renouvelables (voir encore Midi Libre du 28 novembre 2017), les promoteurs, parfois aussi les politiques ne parlent que de « filière », de « marché », de « marché mature », etc...

La production d'électricité n'est ni une filière, ni un marché.

La production d'électricité doit rester un service public dont le seul but est de répondre à un besoin.

« La jurisprudence reconnaît déjà que la production d'électricité photovoltaïque peut être regardée comme entrant dans le champ du service public de production d'électricité (cf. CAA Marseille 26 mai 2014, commune de Saint-Julien-le-Montagnier, req. n° 12MA00688). Par analogie, l'énergie éolienne terrestre peut, elle aussi, être regardée comme participant du service public de production d'électricité. »

1) En Lozère la production est excédentaire **(annexe 3 page 12 - source EDF):**

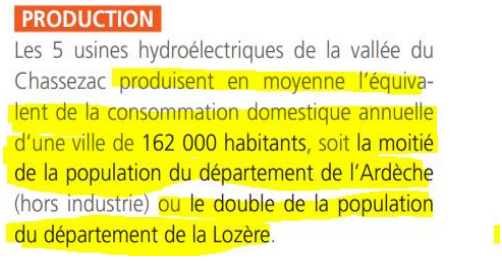

PRODUCTION

Les 5 usines hydroélectriques de la vallée du Chassezac produisent en moyenne l'équivalent de la consommation domestique annuelle d'une ville de 162 000 habitants, soit la moitié de la population du département de l'Ardèche (hors industrie) ou le double de la population du département de la Lozère.

D'autre part en Lozère les projets sont soit refusés par le préfet, soit annulés par les juridictions administratives en raison de la loi montagne, soit avec des recours non terminés. La loi montagne doit s'appliquer également dans tout le département de l'Aveyron.

2) Sauf erreur il me semble que la production est aussi excédentaire en Aveyron. Je n'ai pas connaissance non plus qu'il existerait en Occitanie un seul village privé d'électricité.

3) Cette production doit correspondre à un besoin local.

La Cour des Comptes, dans son rapport du 16 janvier 2014, préconise d'installer les moyens de production à proximité des lieux de consommation.
Page 113 du rapport de la Cour des comptes de juillet 2013: **(annexe 4 page 13)**
« Enfin, compte tenu du coût d'adaptation des réseaux, il est nécessaire de rationaliser l'implantation des installations de production à base d'énergies renouvelables par rapport aux centres de consommation de manière à atteindre l'optimum économique. »

Pour ces raisons, la construction de ce transformateur n'est pas justifiée.

III – Propagande et information

Il est à regretter que dans notre pays qui se veut exemplaire en matière de démocratie, des méthodes staliniennes de propagande soient employées par le journal Midi Libre pour manipuler et conditionner la population pendant cette enquête publique (Midi Libre du 28 novembre 2017).

Par contre ce même journal annonce l'annulation du schéma régional LR par la Cour d'appel de Marseille, par une simple information dans un court communiqué, - également en pages régionales – et sans proposer un débat de fond (ML du 12 novembre 2017) .

Il est regrettable aussi de constater que l'on formate des enfants en les faisant participer à une inauguration, alors qu'ils n'ont pas encore acquis la capacité de réflexion nécessaire à un tel enjeu de société. Voir ci-dessous **Extrait article Reporterre du 1er décembre 2017**.

IV – Les effets de l'annulation des schémas régionaux éolien LR et Midi Pyrénées, et l'attitude de la vice-présidente de la région Mme Agnès Langevine

Sur le terrain, les maigres tentatives de déconcentrer la politique énergétique ont abouti à l'annulation par la justice de quatorze schémas régionaux éoliens, le dernier en date en Languedoc-Roussillon pour *« défaut d'évaluation environnementale »*. Une décision *« qui ne change rien »*, pour Agnès Langevine, vice-présidente EELV de la région Occitanie, notamment chargée des questions environnementales.

Inauguration de la base de maintenance éolienne de Soubès (Hérault), le 23 novembre 2017. À droite, Agnès Langevine (EELV), chargée de l'environnement de la région Occitanie, aux côtés de Sébastien Steimer, directeur d'Enercon Service France.

Rencontrée à l'occasion de l'inauguration d'une base de maintenance d'Enercon dans l'Hérault, elle affirme l'objectif de devenir la première région d'Europe à énergie positive (soit produire plus d'énergie que la région n'en consomme). L'annulation du schéma régional éolien des anciennes régions n'est pour elle que le résultat d'une *« mauvaise interprétation »* d'une circulaire de l'État qui pouvait laisser croire que l'évaluation environnementale était facultative. Elle vise plutôt les nouveaux Sraddet (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), qui incluront cette fois les analyses environnementales ; et surtout *« la région va être pionnière en mettant en place une Agence régionale énergie/climat, qui s'occupera en même temps des énergies renouvelables et de la sobriété énergétique »*. On sait aussi qu'il n'y aura pas d'éoliennes partout. De par la contrainte physique de la ressource, des impacts sur le patrimoine, les zones protégées, etc., tout le territoire ne sera pas concerné par la question.

Extrait article Reporterre du 1er décembre 2017

Comme nous l'avons déjà relevé plus haut, l'objectif du transformateur est de permettre l'évacuation de la nouvelle production prévue dans les 2 schémas régionaux.

Alors , et quoi qu'en dise Mme Agnès Langevine, l'annulation des 2 schémas éolien en Occitanie ***change tout***, puisqu'**il n'y a plus de quota éolien à installer** décidé par la région.

En conséquence , la construction de ce transformateur n'est plus justifiée.

Quant au Sraddet, fort de notre expérience, nous ne laisserons pas faire n'importe quoi.

Mme Agnès Langevine veut « *que la région soit la première d'Europe, qu'elle produise plus qu'elle ne consomme, qu'elle soit pionnière…* ». Mme Agnès Langevine se comporte comme un enfant de l'école primaire qui veut être le plus fort, le plus beau, le roi du monde et pourquoi pas Mme Agnès Langevine et la région Occitanie reines des énergies renouvelables de l'univers !!!

Pourquoi faut-il toujours être dans la démesure ?

Enfin la **« sobriété énergétique »** dont la vice-présidente Mme Agnès Langevine est responsable à la région Occitanie, est illustrée par la Une du journal Midi Libre Lozère du 30 août 2017 :**(annexe 5 page 14)**

- la fête de la terre à Ribennes est représentée par un gros tracteur et sa charrue, symbolisant une agriculture productiviste grosse émettrice de gaz à effets de serre

-la croissance en Occitanie est symbolisée par un groupe de retraités en partance vers des horizons lointains, embarquant dans un avion gros émetteur de gaz à effet de serre.

- Le *rallye Terre de Lozère,*organisé comme au temps de la décadence Romaine avec « du pain et des jeux » pour distraire, incite à la destruction et à l'irresponsabilité les jeunes et moins jeunes générations avec ses 150 voitures grosses émettrices de gaz à effets de serre.

V – Deux préoccupations majeures qui méritent un débat

Outre l'absence de besoins qui ne justifie pas ce projet, il s'avère indispensable d'évoquer les raisons qui conduisent à de tels projets. Malheureusement ces projets resteront inutiles et inadaptés tant que l'on ne changera pas notre mode de vie.

Face à la puissance financière des promoteurs, face à l'irresponsabilité, à l'incompétence ou l'aveuglement de quelques décideurs élus ou de l'administration, il convient de ne pas laisser détruire de tels territoires pour de simples motifs financiers.

1) le réchauffement climatique - réduction de GES

- Rapport (lien ci-dessous) du *Commissariat Général à la stratégie et à la prospective* du 28 janvier 2014 :

http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/CGSP_Rapport_Systeme_electrique_europeen_28012014.pdf

« Les recommandations du CGSP doivent permettre le débat. Le CGSP préconise de clarifier et veiller à la cohérence des trois objectifs de la politique énergétique européenne, et par ailleurs, de ne pas confondre objectifs et moyens. Ainsi, ***le prochain paquet Climat-Energie devra se fixer comme seul objectif la réduction des émissions des gaz à effet de serre e****t proposer une cible lisible et stable à l'horizon 2030. »*
(page 5 du rapport **annexe 6 page 15)**

Recommandation n° 1 page 17 du rapport **(annexe 6 page 16)**

*« Considérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre comme l****e principal, sinon l'unique, objectif*** *du prochain paquet climat-énergie en introduisant un niveau de réduction, lisible, stable et de long-terme, à l'horizon 2030. »*

Or, que constate-t-on ?

Tous les ans, lors des « COP », tout le beau monde des bien pensants, politiques, conférenciers, grands médias, font le tour de la planète en avion, de Paris « COP 21» à Vienne « COP 23» en passant par Marrakech« COP22 », se gargarisent de beaux discours et de belles promesses.

Le résultat ? On ne change rien et les gaz à effet de serre continuent d'augmenter.

2) la production d'électricité et la sortie du nucléaire

L'imposture de nos dirigeants est d'annoncer de vouloir « réduire » la part du nucléaire à 50 % dans le « mix énergétique », mais sans réduire le nombre des réacteurs. Pour arriver à cela il faut donc augmenter la consommation ! Où sont alors les économies d'énergie ?

On veut sortir du nucléaire en raison de sa dangerosité, de ses déchets radioactifs. Mais les nuages radioactifs s'arrêteront-ils à nos frontières comme pour Tchernobyl ?

Comment vouloir sortir du nucléaire en France et dans le même temps aller vendre des centrales nucléaires en Angleterre, en Turquie, en Chine et en Inde ? Pourquoi encourager l'Iran à produire du nucléaire ? Pour le nucléaire nouvelle génération prôné par l'ancienne ministre Mme Royal , qui prônait aussi et en pleine contradiction « l'énergie verte » ….pour sortir du nucléaire ! **(annexe7page 17)**

DR

Les présidents Modi et Macron à Paris, juin 2017.

La France, l'Inde et le nucléaire

L'Inde veut construire la centrale nucléaire la plus puissante et la plus chère du monde à Jaitapur avec 10 000 MW et négocie l'achat de six réacteurs EPR. La signature d'un accord pourrait avoir lieu lors de la visite d'Emmanuel Macron en Inde dans les prochains mois. Analyse, par Kumar Sundaram.

Extrait de L'Ecologiste novembre décembre 2017

Est-ce que le ministre de l'écologie Nicolas Hulot participera à la signature de ce juteux contrat ?

Pourquoi les bobos écolos des villes ne disent-ils rien face à toutes ces contradictions, face à la prolifération des armes nucléaires ? Pourquoi veulent-ils béatement et à tout prix implanter des éoliennes dans les territoires ruraux ?

- pour pouvoir continuer à skier dans les Pyrénées, grâce aux canons à neige en l'absence de celle-ci ?

- pour profiter de la prolifération des panneaux publicitaires lumineux et de la société de surconsommation qui va avec ?

- pour être fiers d'avoir une ligne TGV - destructrice de terres agricoles - pour gagner une heure de trajet entre Toulouse et Paris, alors qu'il suffirait de se lever une heure plus tôt le matin, et alors que nos responsables politiques continueront à prendre l'avion pour aller à Paris encore plus vite ?

- etc…etc…

VI – Votre responsabilité

Pourquoi êtes-vous trois commissaires enquêteurs alors que ce dossier n'est pas très complexe à traiter ? Peut-être pour vous donner plus de force morale face à la forte pression des opposants locaux ! Peut-être pour que vous ne vous sentiez pas seul à prendre une décision contraire à la volonté et à la forte pression du lobby éolien, ainsi qu'à celle des élus favorables au projet !

Non, si vous donnez un avis favorable à ce projet, si ce projet aboutit en raison de votre avis favorable, vous ne serez pas responsable à hauteur d'un tiers ; chacun d'entre vous sera entièrement et à 100 % responsable d'une aggravation du *« génocide rural »* de ce territoire que décrit Alain Hervé dans *L'Ecologiste* de novembre décembre 2017 **(annexe 10 page 18)** .

Veuillez recevoir, Messieurs, mes salutations distinguées.

Michel Cogoluegnes

Réseau de transport d'électricité

Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables de la région Languedoc-Roussillon

Version en date du 02/10/2014

REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

La région Languedoc-Roussillon

Le rapport d'évaluation environnementale du schéma décrit dans son chapitre 2 les principales caractéristiques de la région Languedoc-Roussillon.

Le réseau électrique en Languedoc-Roussillon

Le réseau électrique de transport Languedoc-Roussillon, à l'image de la région, présente de fortes disparités. Au regard de sa superficie, la région Languedoc-Roussillon dispose d'un réseau de transport d'électricité HTB assez bien développé.

Le réseau proche du littoral et des pôles urbains a suivi le développement de ces zones de fortes consommations et est donc aujourd'hui à même d'accueillir des volumes de production conséquents.
Le réseau des territoires les plus éloignés du littoral, tels la Lozère, le Haut-Languedoc ou le piémont pyrénéen, a été quant à lui justement dimensionné pour pourvoir à la faible consommation de ces zones ou à l'évacuation de la production historique, sans possibilité d'accueillir aujourd'hui d'autres moyens de production. C'est donc sur ces parties du réseau que se concentrent les principales zones de contraintes électriques de la région vis-à-vis de la production.

Le réseau HTB alimente 3 postes sources propriété de CESML et 100 postes sources propriété d'ERDF repartis sur l'ensemble du territoire régional. Ils sont équipés d'un ou plusieurs transformateurs HTB/HTA qui permettent d'acheminer l'énergie électrique soutirée ou d'évacuer l'énergie électrique produite, via les réseaux moyenne tension HTA et basse tension BT de distribution publique.

L'Occitanie, « berceau de l'éolien »

Électricité. France énergie éolienne publie les résultats de son 4e observatoire, plaçant la région parmi les plus dynamiques.

Première en termes d'évolution du nombre d'emplois, troisième sur la production d'énergie, l'Occitanie est la bonne élève de l'éolien français, malgré la grogne récurrente à chaque annonce de projet. Mellyn Massebiau, déléguée régionale adjointe Occitanie de France énergie éolienne fait le point.

■ **Mellyn Massebiau estime qu'il faut raccourcir les délais.** Photo DR

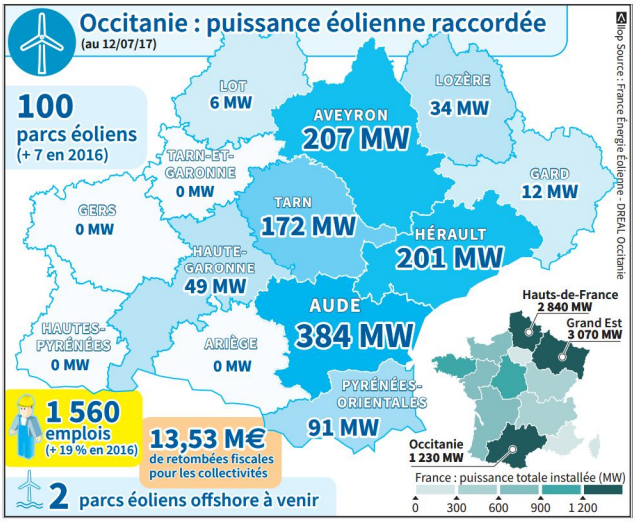

Qu'est-ce qui fait de l'Occitanie une région si attractive pour l'éolien terrestre, puisqu'elle est la 3e région de France en termes de production ?

La France est le deuxième gisement européen pour les éoliennes et l'Occitanie, la Méditerranée sont vraiment le berceau de l'éolien. Aujourd'hui, cela se traduit par les parcs qui se construisent. La région a un fort gisement de vent et de soleil, ce qui explique sa position. C'est la région leader pour le sud de la France, elle est très dynamique et son développement est très vertueux sur l'éolien terrestre et bientôt sur l'éolien en mer.

Avec deux projets déjà en cours, l'éolien en mer est-il l'avenir de la région Occitanie ?

C'est encore de la prospective. Il a fallu longtemps déjà pour établir un modèle terrestre solide. Aujourd'hui, il reste le moins coûteux mais le déploiement de l'éolien offshore est une vraie opportunité pour la région Occitanie en termes d'innovation. Aujourd'hui, on part sur quatre éoliennes offshore actuellement pour 48 MW au large de Gruissan et Leucate (Aude). Ces deux fermes pilotes vont délivrer des enseignements, pour effectuer à terme des déploiements commerciaux. Pour l'instant c'est encore à l'étape de recherche et développement. L'idée, c'est de passer en phase commerciale à l'horizon 2020.

À chaque annonce d'implantation d'un parc éolien, la fronde s'organise, comment l'expliquez-vous ?

Je rappelle que les Français ont une vision très positive de l'éolien. Nos derniers chiffres affirment que 77 % y sont favorables. Certes, une minorité de personnes sont fortement mobilisées mais je ne crois pas que ce soit à l'encontre en particulier des éoliennes. C'est une minorité qui s'exprime sur de nombreux projets d'aménagement du territoire dont les projets éoliens. Nous essayons de concerter autant que possible mais ça retarde souvent fortement les constructions qui parfois ne profitent pas des technologies optimales quand on a des projets qui sont construits parfois dix-douze ans après qu'ils ont été pensés. Donc, on œuvre pour le raccourcissement des délais.

Les opposants à l'implantation des parcs éoliens dénoncent parfois des projets élaborés en catimini. Y a-t-il un manque de transparence de la part des promoteurs ?

Non, parce qu'il y a quinze ans maintenant que les sociétés font de l'éolien, il y a des règles simples. Les délibérations ne sont pas cachées, elles sont affichées à la préfecture. Tout le monde a le temps de se saisir de ces sujets. Il y a aussi un effort de l'ensemble de la filière à faire beaucoup d'éolien participatif et toutes les collectes démontrent un très fort soutien des habitants qui participent à la construction de ces unités. Donc, il y a une bonne appropriation des unités de production et aussi une amélioration des pratiques.

Les projections de la région en matière d'énergie positive sont-elles trop ambitieuses ?

Non, nous avons plusieurs axes de travail que la région a planifié avec le projet Repos (Région à énergie positive, lire ci-contre, NDLR). Nos objectifs me semblent tout à fait atteignables pour être en cohérence avec l'accord de Paris. Et quand on voit l'ambition et l'enjeu d'avoir une société vertueuse avec des énergies propres, nous soutenons les objectifs de cette région. Ce que nous apprend l'observatoire de l'éolien que nous venons de publier, c'est qu'il y a eu un regain d'intérêt de la part des entreprises, des entrepreneurs des secteurs traditionnels de l'énergie, qui viennent vers ces secteurs innovants des énergies vertes. Donc, la mobilisation du monde économique pour aboutir à cet objectif est énorme. Vous trouverez peu de secteurs d'activité qui sont vertueux à la fois économiquement et écologiquement, avec des créations d'emploi durables. Donc la réussite du Repos est aussi territoriale.

RECUEILLI PAR MORGANE MASSON
mmasson@midilibre.com

PROJECTIONS

Scénario Repos

Il s'agit du plan proposé par la Région pour atteindre un objectif de production d'énergie positive. Autrement dit, que 100 % de la production d'énergie soit renouvelable d'ici 2050. Concernant la production d'énergie éolienne, s'élevant actuellement à 1 230 MW de puissance installée, la région vise un objectif de déploiement de 3 600 MW d'ici 2030 et 5 500 MW en 2050. *« L'accroissement de la puissance installée serait donc de l'ordre de 200 MW par an d'ici 2050 »*, précise la Région dans un communiqué.
Cette évolution sera notamment appuyée par

l'arrivée d'éoliennes nouvelle génération, qui auront une plus grande surface de balayage de l'air. Concernant les attentes de l'éolien offshore, un modèle qui se développe déjà ailleurs *(lire ci-dessous)*, la Région, qui juge le littoral méditerranéen propice à l'installation d'éoliennes flottantes espère une puissance atteignant les 1 500 MW en 2030 et 3 000 MW d'ici à 2050.
Photo F. C.

INNOVATION Les éoliennes flottantes ont un gros potentiel en termes de productivité

Gagner du temps pour les implantations en mer

« Pour l'éolien en mer, souquez tous ferme ! C'est du retard qu'il faut rattraper ! » L'injonction du Premier ministre Edouard Philippe, aux Assises de la mer du Havre, la semaine dernière, a trouvé de nombreux échos. Car au rayon des EMR (Énergies marines renouvelables), les éoliennes font quasi l'unanimité. Jusqu'au ministre Nicolas Hulot, engagé dans la sortie du nucléaire, impossible *« sans développer de façon massive et maîtrisée les énergies renouvelables »*, a-t-il lancé en clôture des Assises. L'idée est de gagner du temps entre le lancement du projet et sa réalisation.

Trois sites expérimentaux

Le chef du gouvernement veut notamment que les études environnementales sur les zones potentielles d'implantation soient réalisées en amont par l'État. Hulot lui a emboîté le pas avec la création à venir d'un "permis enveloppe" : enquête publique et étude d'impact sont effectuées par l'État avant la désignation des candidats.

■ **L'un des projets en Méditerranée, au Barcarès avec Engie.** DR

« Cela devrait permettre de réduire la durée de la procédure afin qu'elle dure moins de sept ans avant le premier mât, contre plus de dix ans aujourd'hui », estime le ministre de la Transition écologique. L'idée pour le pourtour Méditerranéen est de favoriser au plus vite les projets commerciaux des éoliennes flottantes alors que trois sites expérimentaux sont en cours de lancement avec des horizons au mieux en 2020 (1).
Il faut s'imaginer la longueur de ces projets industriels. Emmanuel Rollin, directeur du consortium *Ailes Marines*, a livré, au Havre, un exemple saisissant pour son projet d'éolien en mer fixe à Saint-Brieuc : *« En 2012, toute la filière était au taquet, on visait 2018-2020. Aujourd'hui, le meilleur planning c'est 2023. »* Il a pointé la problématique des recours des opposants devant le tribunal administratif avec des arrêts frappés d'appel qui se terminent ensuite au conseil d'État...
« Bien sûr, le droit au recours existe mais il faut encadrer les délais et les recours abusifs », a estimé Béatrice Buffon, directrice des EMR chez EDF.
Gwenaëlle Huet, directrice générale d'Engie France renouvelable, elle, voudrait *« que le millefeuille administratif évolue pour que la construction passe de onze ans à cinq ans »* comme cela se passe au Royaume-Uni, aux Pays-Bas ou au Danemark. Des pays où les pénalités contre les recours abusifs sont largement plus dissuasives que dans l'hexagone.

YANICK PHILIPPONNAT
yphilipponnat@midilibre.com

(1) *À Gruissan/Port-la-Nouvelle, à Leucate/Barcarès et Fos-sur-Mer.*

Un collectif souhaite proposer une alternative

Projet. 160 associations sont réunies.

Le collectif Toutes nos énergies, créé il y a un an, rassemble aujourd'hui environ 160 associations, mobilisées sur les questions de transition énergétique et écologique. Pour eux, *« la Région fait appel à des scénarios bateaux et massifs alors qu'il faudrait privilégier les solutions individuelles ou collectives, qui correspondent mieux aux territoires ruraux »*, explique Emmanuel Forichon, co-secrétaire du collectif. Opposé au projet Repos, dans les grandes lignes énoncées par la Région, le collectif a planché pendant six mois pour mettre en forme une alternative. *« Notre demande de participer à l'élaboration du programme énergétique de la Région ayant été éconduite, nous proposons une démarche citoyenne alternative : la démarche Repòsta (riposte ou réplique en Occitan) Région à énergie positive territorialement acceptable »*, détaille Emmanuel Forichon.
Pour lui, il faut sortir du scénario trop *« technique »* et *« dicté par les industriels »*, proposé par la Région pour s'attacher davantage à la diversité des territoires ruraux d'Occitanie.
« Les habitants des espaces ruraux doivent être reconnus, non pas comme une espèce protégée mais comme porteurs de la vitalité des territoires », explique le co-secrétaire, qui propose notamment qu'une plus grande importance soit accordée à des énergies renouvelables *« sous-exploitées telles que le solaire thermique et la géothermie »*.

Barrage de Sainte-Marguerite

Usine de Pied de Borne

HISTORIQUE

Après la guerre, l'État identifie la vallée du Chassezac comme un bassin hydraulique permettant la production d'hydroélectricité. Après en avoir fait la demande en août 1955, EDF obtient la concession d'ensemble en mars 1961 et débute de grands travaux d'aménagements. Entre 1961 et 1970, 5 barrages et 4 usines sont réalisés dans un but strictement énergétique.

L'aménagement de la vallée du Chassezac se complètera en 1996 avec la mise en service du barrage de Puylaurent et de l'usine de Prévenchères. Ce barrage, fruit du partenariat entre EDF, le SELO* et le SDEA**, a été construit afin de répondre au contrat de rivière « Ardèche Claire ».

* Société d'Économie mixte d'équipement pour le développement de la Lozère.
** Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche.

PRODUCTION

Les 5 usines hydroélectriques de la vallée du Chassezac produisent en moyenne l'équivalent de la consommation domestique annuelle d'une ville de 162 000 habitants, soit la moitié de la population du département de l'Ardèche (hors industrie) ou le double de la population du département de la Lozère.

Les 9 groupes de production répartis dans ces usines représentent une puissance totale installée de 197 MW. La production est réalisée aux moments où la demande en énergie électrique est la plus forte.

LES AMÉNAGEMENTS DE LA VALLÉE DU CHASSEZAC

Le barrage de Puylaurent appartient au SDEA mais est exploité par EDF. Ce barrage à buts multiples est le dernier construit sur la vallée, il a été construit pour participer au soutien d'étiage* des rivières Chassezac et Ardèche en période estivale, développer le tourisme, permettre l'irrigation, écrêter les crues mais également à des fins de production d'électricité. Pour ce faire, il alimente l'usine de Prévenchères.

Plus en aval, le barrage du Raschas sert de réservoir pour l'usine de Beyssac. Elle turbine les eaux du Chassezac dans un ouvrage de regroupement appelé Puits de Beyssac au niveau de la commune de Pied-de-Borne. C'est également dans ce puits que convergent les galeries venant des barrages de Roujanel sur la Borne et Villefort sur l'Altier.

Afin d'alimenter les retenues de ces deux barrages, deux prises d'eau ont été ajoutées : les prises du Chamier et de Palhères. Une troisième prise d'eau approvisionne la galerie de Roujanel : la prise de Fustugères.

L'ensemble hydraulique Beyssac/Villefort/Roujanel est relié par l'intermédiaire du Puits de Beyssac qui fournit l'eau à l'usine de Pied-de-Borne. Les eaux rejetées par les turbines de Pied-de-Borne sont captées par le barrage de Sainte-Marguerite et turbinées à l'usine de Lafigère. Enfin, le barrage de Malarce approvisionne en eau l'usine des Salelles, qui est le dernier « chaînon » du réseau hydroélectrique du Chassezac.

* Alimentation de la rivière en période de basses eaux grâce aux retenues des barrages.

En Allemagne, la question du développement des réseaux a été soulevée tardivement, sous la contrainte des difficultés à intégrer la production électrique renouvelable. En effet, les objectifs des *Länder,* ainsi que les moyens mis en œuvre, ne sont pas nécessairement coordonnés[165]. Étant donnée la structure fédérale du pays, l'Allemagne est traditionnellement réticente à la mise en place d'instruments de planification centralisés, notamment dans le domaine des réseaux électriques.

Néanmoins, le développement rapide des énergies renouvelables intermittentes (qui bénéficient d'un accès prioritaire au réseau) et l'arrêt précipité de plusieurs réacteurs nucléaires dans le sud du pays ont montré aux pouvoirs publics et opérateurs allemands qu'il était indispensable de renforcer la planification et le développement des réseaux électriques. Dans le cadre de la transition énergétique (*Energiewende*) d'octobre 2010 et de juin 2011, le gouvernement fédéral a ainsi adopté pour la première fois un outil contraignant de planification pluriannuel des infrastructures de transport de l'électricité (380 kV et plus), dans lequel il dispose du pouvoir de validation finale.

Par ailleurs, l'intégration des énergies renouvelables dans les réseaux nécessite un système de gestion qui reste à inventer. Par exemple, en Espagne, Red Eléctrica de España (REE)[166] a créé en 2006 un centre de contrôle de la production d'énergie renouvelable, le CECRE, pour réaliser la supervision et le contrôle de cette production en temps réel[167]. Ce système permet à l'Espagne d'intégrer des pointes de production renouvelable atteignant 50 % de la production électrique totale.

Enfin, compte tenu du coût d'adaptation des réseaux, il est nécessaire de rationaliser l'implantation des installations de production à base d'énergies renouvelables par rapport aux centres de consommation de manière à atteindre l'optimum économique.

La réflexion sur l'évolution des réseaux doit donc être menée en même temps que celles sur d'éventuelles réformes des dispositifs de soutien aux productions énergies renouvelables voire d'arbitrages entre

[165] Par exemple, la Bavière tire un bénéfice important du solaire, contrairement à la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, qui est pourtant le principal contributeur de la loi EEG. Le Schleswig-Holstein planifie une production éolienne largement exportatrice, quitte à déstabiliser les réseaux des autres *Länders*, notamment la Thuringe et le Brandebourg. Certaines personnalités politiques de Bavière parlent désormais d'autarcie énergétique pour la région, s'opposant aux plans d'importation d'électricité offshore en provenance du nord du pays.

[166] L'équivalent espagnol de RTE.

[167] Il supervise 100 % de la production éolienne et solaire thermoélectrique et 70 % de la génération solaire photovoltaïque.

Ribennes La 21e fête de la Terre a tenu toutes ses promesses

■ PAYS DE LOZÈRE P. 3

midilibre.fr

Midi Libre

LOZÈRE

LUNDI 28 AOÛT 2017

N° 26221
1,10 €

L'Occitanie met le cap sur la croissance

Les indicateurs économiques confirment l'embellie, à l'échelle du pays comme du Midi. ■ RÉGION

Automobile Jean-Marie Cuoq s'adjuge le rallye Terre de Lozère

■ Une victoire au sang-froid de Jean-Marie Cuoq ce week-end face à son principal concurrent Julien Maurin. Photo ALAIN LAURET

■ SPORTS LOZÈRE P. 4

Carte grise

Fini l'attente en préfecture, internet prend le relais

■ Bientôt exclusivement en ligne. S. CAMBON

■ RÉGION

Politique

La reconstruction est en marche chez Les Républicains

■ Fasquelle et Pécresse à la relance. AFP

■ FRANCE

Rugby à XV

Top 14 : un début de saison prometteur pour Montpellier

■ SPORTS

Hors-série Midi Libre

20 SUR VINS

Spécial vignoble d'Occitanie

Midi Libre vous propose 20 histoires singulières sur les domaines viticoles narbonnais.
De l'épopée familiale au changement radical de carrière, à chacun sa destinée et son style pour faire de chaque bouteille un poème.
Une balade épicurienne entre ciel, terre et mer..
• Hors-série Midi Libre - 3 €

Midi Libre

M 0274 - 828 - 1,10 € - 0

climat, ont préparé une analyse et formulé des recommandations à court et long termes pour tendre vers un marché de l'électricité européen et un cadre politique durables.

Il s'agit pour l'essentiel, d'une part, de clarifier les objectifs de la politique énergétique européenne, de veiller à leur cohérence et, d'autre part, de bien distinguer ces objectifs des moyens mis en œuvre pour les atteindre. Cela signifie notamment que dans le cadre des réflexions sur la politique énergétique, l'Union européenne devrait considérer la réduction des émissions de CO_2 comme l'objectif premier, voire unique, d'un nouveau paquet climat-énergie – le recours à l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables apparaissant comme des moyens au service de l'objectif précédent.

Il importe également de revoir les politiques de soutien au développement des ENR, en remplaçant, pour les technologies matures, les tarifs d'achat par des mécanismes plus compatibles avec le marché, et en faisant participer les ENR à l'équilibrage du réseau. En complément de cette révision, il faudra soutenir une politique de recherche et développement ambitieuse et coordonnée au niveau européen pour les technologies non matures (stockage, efficacité énergétique, *smart grids*).

Ce n'est pas par hasard que l'Union européenne a entrepris de construire une politique commune de l'énergie et du climat. En ces matières, les synergies sont fortes et les gains de la coopération importants. Il est donc particulièrement important que les Européens agissent de concert. Les analyses proposées ici suggèrent que pour le faire efficacement, il est urgent de remédier aux graves dysfonctionnements qui affectent le marché européen de l'électricité. Tel est le sens des propositions contenues dans ce rapport.

Recommandations

Les recommandations qui suivent sont l'aboutissement d'une analyse menée par le Commissariat général à la stratégie et à la prospective[1]. Elles prennent appui sur les trois contributions externes réunies dans ce volume, rédigées par les économistes Marc Oliver Bettzüge, Dieter Helm et Fabien Roques. Toutefois, elles n'engagent aucunement ces trois auteurs.

Recommandation n° 1

Considérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre comme le principal, sinon l'unique, objectif du prochain paquet climat-énergie en introduisant un niveau de réduction, lisible, stable et de long-terme, à l'horizon 2030.

Recommandation n° 2

Reconsidérer les politiques de soutien aux énergies renouvelables en remplaçant les tarifs d'achat pour les technologies qui ont atteint la maturité technologique par des mécanismes de type « marché + prime[2] » et par des appels d'offres portant sur des quantités limitées, en soumettant les énergies renouvelables aux mêmes responsabilités que les énergies conventionnelles et en arrêtant enfin le paiement des tarifs d'achat lorsque les prix de gros sont négatifs ou lorsque les lignes sont saturées.

Recommandation n° 3

Lancer des réformes structurelles du marché européen du carbone en introduisant des prix plancher et plafond afin de donner un signal-prix clair pour les investissements de long terme et en créant une banque centrale du carbone afin de disposer d'une certaine marge d'ajustement.

(1) Voir le premier chapitre : « Le marché européen de l'électricité à la croisée des chemins », par Dominique Auverlot, Étienne Beeker, Gaëlle Hossie, Aude Rigard-Cerison (CGSP) et Louise Oriol (Direction générale de l'énergie et du climat).
(2) La rémunération « marché + prime », comme son nom l'indique, additionne la valeur de l'électricité vendue sur le marché à une prime spécifique, ce qui permet d'assurer la rentabilité de l'installation.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le mercredi 14 janvier 2015

Parc nucléaire français : précisions

Ségolène Royal apporte les précisions suivantes :

1. L'interview à l'Usine Nouvelle a été acceptée il y a plusieurs semaines, bien avant les tragiques événements de la semaine passée.
2. Polémiquer n'a pas lieu d'être car les propos tenus sont conformes à la Loi de transition énergétique, à savoir :

- Le Gouvernement n'oppose pas les énergies les unes aux autres et, pour la première fois de son histoire, la France se dote d'un mix énergétique équilibré.
- L'énergie nucléaire est maintenue dans ce mix, mais sa part diminue pour atteindre 50 % à l'horizon 2025 dans la production d'électricité, avec une large place donnée aux énergies renouvelables.

3. En 2025, l'âge moyen du parc nucléaire sera de 40 ans et serait de 50 ans, en 2035, sous réserve de l'accord de l'ASN (autorité de sûreté nucléaire) sur la prolongation de la durée de vie des centrales.
4. En cohérence avec le maintien d'une part d'énergie nucléaire dans le mix énergétique français, nos entreprises (EDF, AREVA, CEA) travaillent donc, comme je l'ai dit lors du débat à l'Assemblée Nationale, sur les réacteurs futurs qui pourront remplacer, au sein des sites actuels, une partie des réacteurs qui ne pourront plus être prolongés.
5. Il s'agit à la fois de tirer parti des retours d'expérience des réacteurs de troisième génération (EPR, ATMEA) et de travailler sur une quatrième génération de réacteurs consommant beaucoup moins de combustibles et les recyclant, générant des déchets en moindre volume et moins nocifs (démonstrateur ASTRID du CEA)

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie

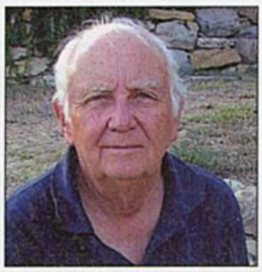

Le génocide rural

Il s'est commis en France un crime contre l'humanité et une de ses manifestations civilisationnelles. La civilisation paysanne qui constituait le socle de nos manières de vivre a été brutalement exterminée pour laisser la place à des agglomérats urbains à dominante HLM, branchés sur une pompe géante à produire et consommer en masse. Et vite. Cette pompe porte aussi le nom plus court d'Economie. L'économie et sa pratique l'Economisme sont devenues la seule religion reconnue de nos jours, qui comme toutes les nouvelles religions se manifeste de manière brutale et intolérante.

Des sociologues se sont appliqués à décrire cette métamorphose violente sans en apprécier le caractère cancéreux et mortel. Le tout s'est joué en quelques décennies. Sous la bannière flottante du « progrès et de la modernité », des technocrates et des économistes ont décrété l'inévitabilité de cette révolution.

On peut distinguer en France trois facteurs déterminants du passage de la civilisation terrienne à la civilisation hors sol. La « terre » a été souillée par le « retour à la terre » vichyste. Le remembrement mené par des ingénieurs payés au pourcentage a disloqué le peuplement ancestral pour ne pas dire « gaulois » des fermes et la biodiversité du bocage. La mécanisation rutilante importée des Etats Unis a enivré et endetté les survivants du massacre.

La promesse d'un paradis meublé de frigidaires, de formica, de salles de bain roses et de télés couleur a hypnotisé les jeunes générations qui devaient se lever à cinq heures le matin pour aller traire les vaches. Quand ils ne se sont pas suicidés, ils sont partis vers le paradis qui se situait dans un F3 au douzième étage à Grigny, ascenseur souvent en panne, deux heures de transports en commun pour aller au boulot et les traites de la bagnole achetée à crédit. Oui mais avec trois semaines de congés payés pour aller respirer le bon air de la campagne abandonnée, puis des tropiques.

L'alimentation était pourvue par les pipe-line à bouffe pesticidée des supermarchés. Le dispositif a connu son apogée pendant la période dite des « Trente glorieuses ». Il ne s'agissait plus de la gloire résultant d'un comportement héroïque sur un champ de bataille mais du remplissage à gogo, avec des emballages en plastique, d'un nouveau véhicule intitulé le caddie.

La nausée qui a commencé à se manifester après la première ivresse, dans les années 70, pourrait s'intituler le fiu. Cette admirable locution polynésienne est sémantiquement très riche. Elle signifie le dégoût, la lassitude, le à quoi bon, on ne m'y prendra plus, faites le sans moi, je pars faire la sieste…

Nous en sommes là. Avec un nouveau continent flottant constitué de débris plastiques, avec un riche héritage de déchets nucléaires intraitables, avec un effet de serre carabiné qui nous promet, dit-on à la radio ce matin, du 50° en France pour l'été 2020, avec une espèce humaine affligée d'une colique démographique, avec un « En marche » généralisé du Sud vers le Nord, qui ne fait que commencer, avec des lobbies industriels, commerciaux, informatiques qui nous gouvernent…

Nous avons, l'humanité a abandonné la terre qui nous nourrissait. Nous avons détruit l'agriculture vivrière pour laisser de grands espaces à l'agriculture industrielle. Nous avons détruit une relation amoureuse avec la terre qui datait du néolithique.

Ce désastre était-il évitable ? Je crains que non. Ce fut un phénomène mondial. Mais le fait d'être mondial ne l'excuse pas. Nous en vivons les conséquences chaque jour.

Ce qu'on peut faire? Promouvoir par exemple le retour à la terre de petits exploitants « bio ». S'engager avec des initiatives telle que « Terre de liens » (https://terredeliens.org/) qui a déjà permis la renaissance de milliers de petites fermes en France. C'est peu, c'est beaucoup. ■

Alain Hervé
lesauvage.org

Les Robins des Bois de la Margeride
(Association reconnue d'intérêt général)
Chazals Hivernal
48700 Saint Denis en Margeride
Courriel : lesrobins@viveole.com
Tel : 06 80 59 08 79

Le 05 mai 2019

Contribution à l'enquête publique
relative au projet de réalisation d'une centrale solaire photovoltaïque
des Pierres plantées sur la commune de Grandrieu - 48600 - Lozère

Madame Viala commissaire enquêteur,

vous trouverez dans cette contribution toutes les raisons pour lesquelles vous ne pourrez que mettre un avis défavorable à ce projet.

Veuillez recevoir, Madame , mes salutations militantes.

Michel Cogoluegnes
Les Robins des bois de la Margeride

Un jour viendra, et plus tôt qu'on ne pense,
où le degré de civilisation se mesurera
non à l'emprise sur la nature,
mais à la quantité et à la qualité,
à l'étendue et à la sauvagerie
de nature qu'elle laissera subsister.

Robert Hainard (1967)

SOMMAIRE

Page

I - Introduction 2

II - Les motivations de la délibération du conseil municipal de Grandrieu et ses incohérences 3

1 - Production et réseaux 3

2 – Tourisme 4

3 – Retombées économiques 4

III – L'étude d'impact 5

1 - Une équipe d'investigation pour s'y retrouver 5

2 - Des mesurettes vertes 5

IV – Lien entre l'hystérie collective provoquée par le SRCAE de 2012 et le parc *des Pierres plantées* 5

1 - Le SRCAE de 2012 5

2 - Le piège diabolique d'EDF EN 6

3 – Similitude avec le PRAE Pierre Antoine Chaptal 7

V – Cadre juridique du projet 8

1 - Sur l'application de l'article L.122-3 du Code de l'urbanisme 8

2 - Sur l'application des articles L.100-1 et L.100-2 du code de l'énergie 9

VI – Lutte contre le réchauffement climatique & énergie 10

1 - Le site 10

2 – Sortir du nucléaire ? 10

3 - Le mythe de l'électricité propre 16

4 – La planète vous dit : m... ! 11

VII – Le conflit d'intérêts 11

1 - *Parc éolien des montagnes de Sasses »* 12

2 - Parc éolien Volkswind 14

Conclusion 15

I - Introduction

une fois de plus ce projet s'inscrit dans la longue liste des projets de production d'énergies renouvelables, éolien, photovoltaïque, etc...dont la volonté de la Région et de l'État était d'imposer un quota de production sur l'ensemble du Nord Lozère. Cette volonté s'est concrétisée par le schéma régional de 2012 et son arrêté du 24 avril 2013.

Ce *schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie* (SRCAE) a été annulé par un arrêt de la Cour d'appel de Marseille le 10 novembre 2017 :

Extrait de ce jugement

Article 5 : L'arrêté n° 2013114-001 du 24 avril 2013 du préfet de la région Languedoc-Roussillon arrêtant le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie de Languedoc-Roussillon et son annexe, le schéma régional de l'éolien, est annulé.

Malgré l'annulation de ce schéma, les promoteurs continuent de tenter d'imposer leurs projets au nom de la *croissance verte,* de *l'électricité verte,* du *développement durable*, de *la lutte contre le réchauffement climatique*, alors que leur objectif est uniquement économique et financier. Dans le cas de ce projet EDF EN a même le culot de faire référence au contenu de ce schéma annulé (page 17 de l'étude d'impact).

Ah, *l'électricité verte*....!!!

Extrait page 8 de l'étude d'impact

Spécialiste des énergies renouvelables, **EDF Renouvelables** est un leader international de la production d'électricité verte.

Pour cela ils comptent sur la cupidité de quelques propriétaires fonciers dont la priorité est de remplir leur compte bancaire, et de certains élus en quête de rentrées financières pour d'hypothétiques projets.

Compte tenu de la faible densité de la population dans les bourgs et villages du Nord Lozère, c'est avec mépris que les promoteurs espèrent trouver là, quelques *« gogos rustiques et naïfs »* qui ne s'opposeront pas à leurs projets.

Quant à une majorité des citadins, les uns ont d'autres préoccupations que la préservation de leur environnement et des campagnes , les autres sont suffisamment formatés par les médias pour vouloir *consommer de l'énergie verte* sans se poser de questions et dont le seul geste héroïque pour *sauver la planète* se limite à mettre leurs déchets dans des sacs poubelle « bio ».

C'est ainsi que les promoteurs prospectent sans relâche sur le Nord Lozère, avec leur chef de file EDF EN qui veut faire de la Lozère *« le parc éolien de la France »* (voir notre courrier du 22 mai 2018 à Mme la Préfète) .

II - Les motivations de la délibération du conseil municipal de Grandrieu et ses incohérences

Sans s'étendre sur le contenu de cette délibération, qui comme dans la plupart des cas a dû être pré-rédigée par le promoteur avec le discours habituel *d'une intégration parfaite et harmonieuse dans le paysage, de la volonté de l'État, de la planète, des retombées économiques* etc...on relèvera toutefois quelques remarques et des incohérences sur les points suivants :

1 - Production et réseaux

Extrait page 2 de La délibération

⇒ Ce projet contribuera à renforcer l'approvisionnement en électricité du village de Grandrieu mais aussi des autres villages et hameaux à proximité, améliorant ainsi le confort de vie de la population locale et contribuant à l'attractivité du territoire :

- Il crée une unité de production décentralisée à l'échelle du territoire (production prévue pour 5000 habitants) ;
- Il renforce le réseau local ;
- Il crée une liaison souterraine qui résistera aux intempéries (vent, neige) et n'impactera pas le paysage).

A ce jour aucun foyer de ce territoire n'est privé d'électricité. De plus, il est annoncé une production prévue pour 5000 habitants alors que la population de la commune est de 743 habitants (source Insee 2016) .

Le schéma régional de raccordement au réseau de 2014 prévoit uniquement un renforcement du réseau pour collecter la production annoncée dans le SRCAE annulé .

2 - Tourisme

Extrait page 2 de La délibération

⇒ Ce projet valorise un espace inutilisé sur le territoire de la commune et véhicule une image moderne et dynamique, pouvant contribuer à générer de l'attrait pour la population et le tourisme.

Document publicitaire pour le tourisme sur le territoire de Grandrieu:

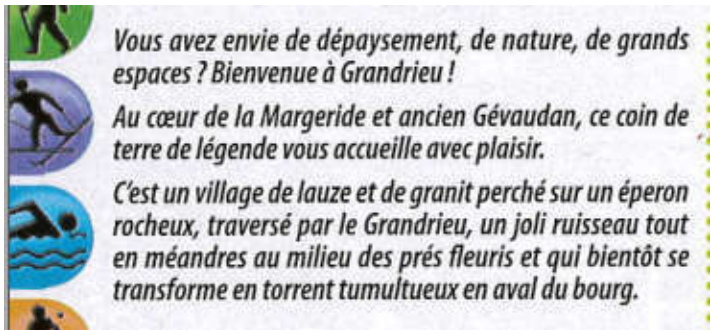

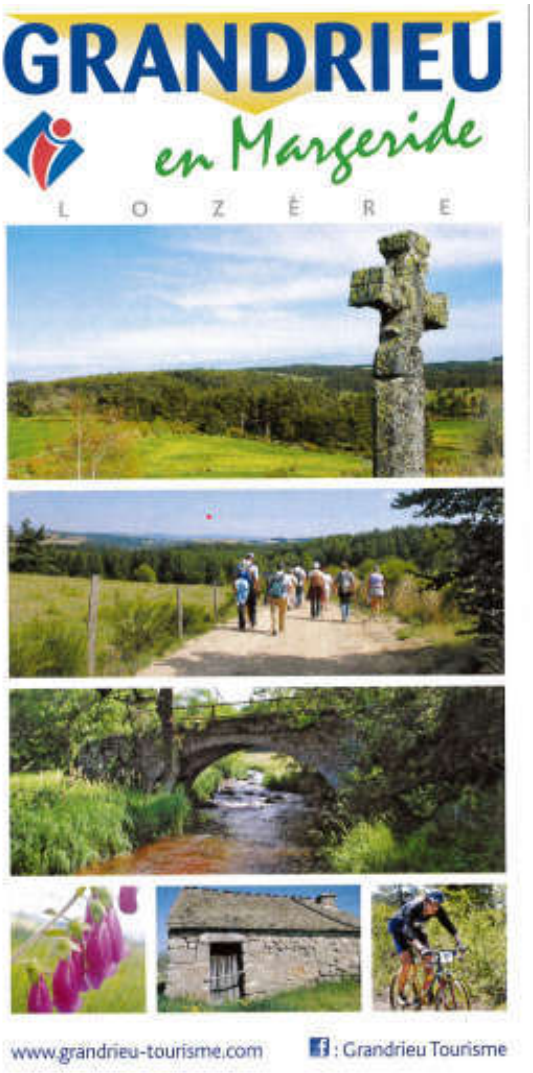

Si l'on en croit cette motivation du conseil municipal, l'office de tourisme de Grandrieu pourrait intégrer dans son dépliant :

« Amis randonneurs, venez déambuler sous les panneaux photovoltaïques sur le site de l'ancienne mine d'uranium d'AREVA , signe de modernité et de dynamisme; panneaux financés grâce à votre contribution au service public de l'électricité, collectée sur vos factures d'électricité ».

3 - Retombées économiques

Extrait page 2 de La délibération

⇒ Ce projet n'entraîne pas de dépenses publiques, bien au contraire, il crée des ressources :
- Retombées économiques sous forme de taxes
- Retombées économiques sous forme de loyer avec la communalisation puis la location d'un chemin rural qui ne correspond pas administrativement à la réalité des usages sur le terrain.

a) Les taxes générées par ces projets sont des taxes pour indemniser les collectivités en raison des nuisances créées !!! (source Assemblée nationale)

- De plus ces taxes sont versées à la Communauté de communes, qui selon son bon vouloir en reverse une partie ou pas à la commune qui en subit les nuisances.

b) Si le chemin rural est communalisé, il devient un chemin public. De quel droit la commune peut demander un loyer pour un passage sur un chemin public ? S'agit-il comme nous l'avons vu sur un autre projet, d'un problème de corruption pour inciter la commune de Grandrieu à accepter le projet et ses nuisances pour d'éventuelles retombées financières ? Aucun projet de bail de location de chemin public ne figure dans le dossier de l'enquête publique.

III – L'étude d'impact

1 - Une équipe d'investigation pour s'y retrouver

Pour les raisons développées plus loin, je ne vais pas m'attarder sur l'étude d'impact, qui il faut le rappeler a été financée par le promoteur.

Lequel promoteur dénommé *SAS centrale photovoltaïque des pierres plantées* appartient à EDF EN qui appartient à EDF, mais dont le site est sous la responsabilité d'AREVA et dont les terres sont la propriété de La Compagnie Française de MOKTA . Une histoire de famille pour laquelle il faudrait faire appel à une équipe d'investigation pour s'y retrouver.

Panneau AREVA sur le site, page 98 de l'étude d'impact

2 - Des mesurettes vertes

Une Alliance de scientifiques et de penseurs lance un appel à leurs collègues : les scientifiques doivent dénoncer les projets d'infrastructures destructeurs et ne pas se contenter des études d'impact ni des mesurettes prévues pour atténuer les dommages.

Par William Laurance.

« Si vous croyez que les études d'impact conventionnelles sont assez sérieuses pour aider les pays à prendre les bonnes décisions, vous vous trompez. Ces évaluations sont systématiquement favorables à l'approbation du projet, en partie parce que les porteurs de projets les financent ou exercent du lobbying sur les gouvernements.

.../...Les experts devraient enquêter de façon indépendante. Chaque nation a le droit de décider de ses priorités économique . Il est démocratique de donner aux citoyens de chaque pays la possibilité de comprendre les vrais risques encourus. De nombreux projets devraient être purement et simplement annulés, et non amendés par des mesurettes vertes. » L'écologiste n° 54 avril 2019

IV – Le lien entre l'hystérie collective provoquée par le SRCAE de 2012 et le parc photovoltaïque *des Pierres plantées*

1 -Le SRCAE de 2012 a provoqué une véritable hystérie collective qui a conduit à pas moins de 250 éoliennes en projet sur le Nord Lozère, dont la plus grande partie sur la Margeride. C'est ainsi que le schéma de raccordement au réseau de 2014 a prévu la

construction d'un poste source sur la commune de La Panouse pour collecter toute l'électricité produite sur la Margeride et en particulier sur le secteur à proximité du lac de Charpal et de Fortunio.

Aujourd'hui la difficulté pour les promoteurs vient d'une part des tribunaux qui annulent quant ils le peuvent les permis anciennement autorisés et, d'autre part de la préfète qui refuse toutes les nouvelles demandes.

C'est ainsi que le projet d'Arzenc autorisé en 2011 et confirmé par le TA en 2013 faute d'opposition suffisamment aguerrie, n'a pu être construit car ne pouvant être raccordé au réseau sur le poste source de La Panouse . En raison de tous les projets annulés, ce poste source n'a plus de raison d'être construit. Malgré cela, en application des textes en vigueur, l'autorisation pour ce projet d'Arzenc a pu été prolongée jusqu'au 31 décembre 2023 (délai maximum autorisé de 10 ans), dans l'hypothèse peu probable ou ce poste de La Panouse serait construit.

Extrait de l' arrêté préfectoral du 5 février 2019

CONSIDÉRANT que la raison invoquée par la société VSB énergies nouvelles pour sa demande de report de la mise en service de son parc éolien porte sur une adaptation du schéma S3REnR à engager pour que l'opérateur public ENEDIS puisse raccorder le projet éolien au réseau électrique ;

Il en est ainsi du projet de *parc des Pierres plantées* dont le raccordement est prévu à cet hypothétique transformateur.

Or, si le poste de La Panouse a été prévu pour collecter la production d'une puissance de 109 MW installés, le projet de parc *des Pierres plantées* a une puissance de seulement 4,27MWc , ce qui ne justifie pas à lui seul la création de ce poste de La Panouse. D'autant plus, que compte tenu du lieu 1 MWc ne sera jamais équivalent à 1MW (*Le MWc est la puissance maximale délivrée par le panneau solaire, dans des conditions optimales d'ensoleillement et d'irradiation).*

Extrait page 12 de l'étude d'impact

La centrale aura une puissance totale installée d'environ **4,27 MWc** environ pour un productible annuel estimé à 5 040 MWh/an.

2 - Le piège diabolique d'EDF EN consiste à essayer de construire ce parc photovoltaïque pour justifier de la nécessité de construire le poste de La Panouse, qui permettrait ensuite la construction du parc éolien d'Arzenc, puis en cascade permettrait de relancer tous les projets éoliens en attente, Charinac, St-Paul le Froid, Arzenc II, Estables I et Estables II, Allenc, pour nous dire enfin que le secteur étant « *anthropisé* » de nouvelles demandes d'autorisation pour les parcs refusés, La Panouse, La Villedieu, Champcate etc... peuvent être redéposées.

Extrait page 81 de l'étude d'impact

Un **projet de liaison souterraine** haute tension de 63 000 volts portée par ENEDIS/RTE concerne toutefois la commune et potentiellement le sud-ouest de l'aire d'étude rapprochée : la liaison Montgros - La Panouse qui sera connectée au futur poste électrique de LA PANOUSE. Ce nouveau poste est prévu au Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables. Son implantation sur la commune de La Panouse est actuellement en concertation.

Extrait page 41 du schéma de raccordement de 2014

- **Zone 6 : zone de la Lozère**

La création d'un nouveau poste source à proximité de La Panouse est nécessaire pour le raccordement du gisement éolien situé en Margeride. Sans ce poste, le raccordement en HTA de l'ensemble des projets éoliens de la Margeride serait impossible en raison de la distance séparant les projets du poste de Montgros.

Extrait page 39 du schéma de raccordement de 2014

- **Zone 6 : zone de la Lozère**

Suite à la consultation, le gisement EnR identifié a été revu à la baisse, passant de 175 MW dans le projet initial à 109 MW dans le présent schéma afin de se rapprocher des perspectives de développement de l'éolien dans ce département. En conséquence, le solde du gisement a été redistribué sur d'autres postes de la région disposant d'un potentiel éolien. En parallèle, la localisation du poste source à créer à coté du poste de Montgros a été jugée trop éloignée du gisement éolien de la Margeride. En conséquence, le poste source à créer est déplacé à proximité de La Panouse et raccordé sur le futur poste de Montgros via une liaison souterraine 63 kV d'environ 14 km à créer.

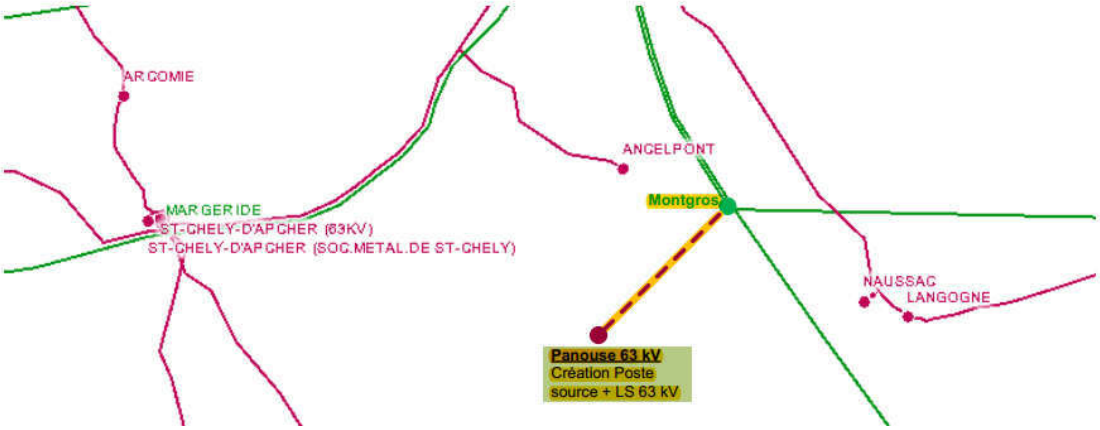

3 – Similitude avec le PRAE Pierre Antoine Chaptal

Quelques élus rêvent encore d'une 2ème autoroute, qui comme le projet des *pierres plantées* à Grandrieu serait *symbole de progrès, de modernité et de dynamisme* dont La Lozère s'en moque éperdument. La nécessité de La Lozère est de garder la sauvagerie de nature qui lui reste encore . Quant au besoin d'une 2ème autoroute il n'est pas avéré. Et pourtant , aux dires de ces élus *La Lozère serait enclavée ….* !

C'est ainsi que l'ancien maire de Mende, M. Alain Bertrand, avait réussi à faire construire ce parc d'activités dont le coût final était évalué à 21 M€, financé en partie par la région, donc en totalité par nos impôts. Ce parc a été construit au milieu de nulle part, dans les bois, dans l'espoir que cela justifierait la nécessité de construire l'autoroute A75-le Puy pour le desservir et attirer les entreprises. A ce jour le parc est construit, désespérément vide, et l'autoroute renvoyée aux calendes Grecques .

Il en est de même pour **le poste de La Panouse** qui ne répond à aucune nécessité, qui était évalué en 2014 à **3,8 M€** et la **liaison La Panouse Montgros à 8,3 M€ , soit un total de 12,10 M€ .**

Extrait page 43 du schéma de raccordement de 2014

Ouvrage créé	Département	Coût en M€	Seuil de déclenchement des travaux	Surplus de capacité réservée dégagée par la création d'ouvrage[4]
Panouse : liaison souterraine de raccordement du nouveau poste source 63/20 kV	48	8,3	Sur demande d'ERDF	0

Extrait page 46 du schéma de raccordement de 2014

Panouse : création poste source 63/20 kV	48	3,80		0

Il faut donc se rendre à l'évidence, ce projet *des pierres plantées* dont les parcelles appartiennent à AREVA rebaptisée ORANO, ou à la *Compagnie Française de MOKTA* n'a qu'un seul but, rentabiliser ces 5,96 ha voire 11,72 ha de l'ancienne mine d'uranium en siphonnant la différence entre le coût réel de l'électricité produite et le prix de rachat surpayé par EDF grâce à notre contribution au service public de l'électricité. S'agissant d'une histoire de famille, peu importe le nom de celui qui pourrait siphonner, ou de la répartition qui en sera faite entre chaque membre à travers des baux etc...!

Comme pour la gabegie du PRAE Pierre Antoine Chaptal, EDF EN et consorts seraient prêts à gaspiller plus de 12,10 M€ , puisqu'il s'agit de notre argent, pour tenter de réaliser leur rêve démesuré de *« parc éolien de la France »* , et dans le même temps rentabiliser cette carrière déjà réhabilitée par AREVA , alors que les coûts de raccordement au réseau sont disproportionnés par rapport à la capacité de production de ce projet, et que la préfète n'est pas disposée à autoriser de nouveaux projets de parc éolien comme indiqué dans son courrier du 20 août 2018.

Extrait courrier du 20 août 2018

Enfin, je ne peux partager le développement de votre argumentation conduisant à affirmer que la construction des 9 éoliennes dont EDF EN dispose des droits à ce jour, impliquerait l'installation de 32 autres éoliennes. En effet, chaque éolienne présentant dorénavant une hauteur supérieure à 50 mètres constitue en elle-même une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation sous la rurique 2980. Ce qui conduirait à autant de procédures d'autorisation avec enquête publique mais aussi à une couverture importante du territoire de la Margeride, ce qui est totalement incompatible avec les équilibres à préserver sur les territoires de la Lozère.

Ce coût de raccordement à 12,10 M€ disproportionné pour ce seul parc *des Pierres plantées,* confirme cette tentative de piège tendu pour faire main basse sur la Margeride. Il confirme l'aveuglement des promoteurs à croire que tout leur est permis au nom de la « *croissance verte* », alors qu'il est désormais acquis que les projets éoliens en attente d'autorisation seront soit non instruits, soit refusés, d'une part par la prise de conscience de la préfète et de son administration, et d'autre part par les récentes décisions des juridictions administratives.

Enfin, EDF EN admet l'incertitude quant à la construction du poste de La Panouse :

Extrait page 18 de l'étude d'impact

Il est envisagé de raccorder le parc, par voie souterraine, au **nouveau poste source 63/20 kV de LA PANOUSE**, dont la mise en service est prévue par RTE pour 2020. Son emplacement n'est pas encore validé. **Potentiellement,** il se situerait au sud-ouest du site d'étude, à proximité de la D , soit à environ 2, m à vol d'oiseau du projet (Figure 15). **Le tracé de raccordement suivra les voiries existantes.**

V - Cadre juridique du projet

1 - Sur l'application de l'article L.122-3 du Code de l'urbanisme

Il est inutile de revenir encore une fois sur l'application de cet article qui a été largement développée dans les différents recours engagés contre les projets éoliens sur la Margeride et qui s'applique également pour les projets de parcs photovoltaïques.

Le territoire de Grandrieu comme l'ensemble de la Lozère est en zone de montagne. La commune de Grandrieu a largement démontré à travers tous ses documents, publicités etc... la qualité de ses paysages, de son patrimoine architectural, la qualité de son environnement . En conséquence ceux-ci sont bien identifiés avec des *caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard à préserver* .